

Résumé du Sermon du Vendredi 1er avril 2022

Prononcé par sa sainteté le Calife à la mosquée Mubarak à Islamabad

Après avoir récité le Tashahhud, le Ta'awwuz et la sourate al-Fatihah, Sa Sainteté, Hazrat Mirza Masroor Ahmad (aba) a continué à mentionner le désordre qui s'est produit pendant le califat de Hazrat Abu Bakr (ra).

Sa Sainteté (aba) a déclaré que les gens de diverses tribus d'Arabie ont commencé à se détourner de l'Islam et à provoquer des désordres. Pendant tout ce temps, les juifs et les chrétiens relevaient la tête car ils percevaient l'Islam comme faible. De plus, Hazrat Abu Bakr (ra) a été informé que les gens croyaient que l'armée de Hazrat Usama (ra) était les derniers musulmans restants, et donc l'armée ne devrait pas être envoyée. Hazrat Abu Bakr (ra) a dit que même s'il savait qu'il serait attaqué de toutes parts, il n'irait pas à l'encontre de l'instruction donnée par le Saint Prophète (sa).

Sa Sainteté (aba) a dit que ces incidents peuvent soulever la question de savoir si la punition pour l'apostasie est la mort. Après la disparition du Saint Prophète (saw), de nombreuses personnes ont abandonné la foi, ou se sont éloignées et se sont opposées à l'offrande de la Zakat. Les livres de l'histoire les ont tous enregistrés comme apostats, et c'est contre ces gens que Hazrat Abu Bakr (ra) s'est battu. Les historiens ont déduit que puisque Hazrat Abu Bakr (ra) a mené le Jihad contre ces personnes, cela signifie que la punition pour l'apostasie est la mort. Ces historiens ont ainsi loué Hazrat Abu Bakr (ra) comme le héros de Khatm-e-Nabuwwat. Cependant, à l'époque du califat bien guidé, le concept de la finalité de la prophétie n'a jamais été en danger.

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il est nécessaire de voir si le Saint Coran et la pratique du Saint Prophète (saw) ont établi la mort comme punition pour l'apostasie, ou toute autre punition d'ailleurs. Sa Sainteté (aba) a dit que dans la terminologie islamique, l'apostasie fait référence à ceux qui se détachent de la foi et s'en éloignent complètement. De plus, l'apostasie est mentionnée à plusieurs reprises dans le Saint Coran, mais il n'y a aucune mention d'une quelconque punition mondaine.

« Et quiconque d'entre vous renonce à sa foi et meurt alors qu'il est mécréant, ce sont eux dont les œuvres seront vaines dans ce monde et dans l'autre. Ce sont les habitants du Feu et ils y demeureront. (2:218)

Sa Sainteté (aba) a dit que ce verset montre clairement que la punition pour l'apostasie n'est pas la mort. À une autre occasion, dans le Saint Coran, il est dit :

« Ô vous qui croyez ! Quiconque d'entre vous se détourne de sa religion, alors sachez qu'Allah amènera bientôt à sa place un peuple qu'Il aimera et qui L'aimera, et qui sera bon et humble envers les croyants, dur et ferme envers les mécréants. Ils lutteront dans le sentier d'Allah et ne craindront pas l'opprobre d'un fauteur de fautes. C'est la grâce d'Allah; Il l'accorde à qui Il veut ; et Allah est Généreux et Omniscient. » (5:55)

Sa Sainteté (aba) a dit qu'ici il est mentionné que d'autres personnes seront amenées à la place des apostats, il n'y a aucune mention que la punition pour l'apostasie est la mort. Puis un autre verset rend la question encore plus claire :

"Ceux qui croient, puis mécroient, puis croient à nouveau, puis mécroient, puis augmentent dans la mécréance, Allah ne leur pardonnera jamais ni ne les guidera vers le chemin." (4:138)

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il est donc clair qu'il n'y a pas de peine de mort pour l'apostasie. Le quatrième calife (rh) a expliqué que si la punition pour l'apostasie était la mort, alors il n'y aurait pas

la possibilité pour un apostat de revenir à la croyance après avoir mécru, comme mentionné dans le verset ci-dessus.

De plus, le Saint Coran enseigne qu'il n'y a aucune contrainte en matière de religion :

« Il ne devrait y avoir aucune contrainte en religion. Assurément, le bien est devenu distinct du mal ; Ainsi, quiconque refuse d'être conduit par des transgresseurs et croit en Allah, a assurément saisi une poignée solide qui ne se brise pas. Et Allah est Audient et Omniscient. » (2:257)

Sa Sainteté (aba) a dit que le Coran stipule clairement qu'il n'y a pas de contrainte dans la religion, donc il ne peut y avoir de punition mondaine pour l'apostasie. Le Saint Coran mentionne également les hypocrites à de nombreuses reprises, et ils ont été décrits comme méchants et leurs actions encore pires que les apostats. Pourtant, il n'y a pas non plus de punition mondaine mentionnée pour les gens simplement sur la base de leur hypocrisie. Par exemple:

"Dis : 'Dépense volontairement ou non, cela ne sera pas accepté de ta part. Vous êtes vraiment un peuple désobéissant.'" (9:53)

Sa Sainteté (aba) a dit qu'un chapitre entier du Saint Coran a été révélé concernant les hypocrites dans lequel il est dit :

« Ils ont fait de leurs serments un bouclier ; c'est ainsi qu'ils détournent les hommes du chemin d'Allah. Le mal est certainement ce qu'ils ont fait. (63:3)

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il est clair qu'il n'y a pas de peine de mort pour de telles personnes à la lumière des enseignements coraniques. Puis quand nous Regardons l'exemple du Saint Prophète (saw) sur qui le Saint Coran a été révélé, nous constatons qu'il n'y avait pas de punition dans l'Islam pour l'apostasie. Il était une fois une personne qui vint voir le Saint Prophète (saws) et demanda que son serment d'allégeance soit annulé trois fois. Le Saint Prophète (saws) n'a pas répondu et la personne a finalement quitté Médine. Si la punition pour apostasie avait été la mort, alors cette personne n'aurait jamais ouvertement déclaré cela au Saint Prophète (saws) et aurait plutôt tenté de quitter secrètement Médine. De plus, si la punition pour l'apostasie était la mort, alors pourquoi le Saint Prophète (saw) ne l'a-t-il pas averti à ce sujet ? Pourquoi le Saint Prophète (saws) n'a-t-il pas ordonné qu'une surveillance soit exercée sur lui afin que s'il tentait de partir, il puisse être tué ? Pourquoi n'y avait-il pas de compagnons qui lui conseillaient de reconsidérer puisque la punition serait la mort ? Le fait que rien de tout cela ne se soit produit montre clairement qu'il n'y a pas de peine de mort pour l'apostasie.

Sa Sainteté (aba) a dit qu'une autre preuve est que lors de l'établissement du traité de Hudaibiyah, l'une des conditions était que si l'un des musulmans devenait apostat, les Quraish ne le rendraient pas aux musulmans. Si la punition dans l'Islam pour l'apostasie avait été la mort, alors le Saint Prophète (saws) n'aurait jamais accepté cette condition. Cependant, le fait qu'il ait accepté montre qu'il n'y a pas de peine de mort pour l'apostasie.

Sa Sainteté (aba) a cité le deuxième calife, Hazrat Mirza Bashiruddin Mahmud Ahmad (ra) qui déclare qu'en étudiant le Saint Coran, il devient clair que le Coran a l'intention de répandre la foi par des preuves et des arguments, et non par l'épée ou la force. Ainsi, il n'y a pas de punition pour l'apostasie dans l'Islam. S'il était permis de tuer ceux qui ne se conformaient pas à ses croyances, alors pourquoi les chrétiens ou les personnes d'autres confessions n'auraient-ils pas le droit de tuer ceux qui n'acceptent pas leurs croyances ? Ainsi, il contredit complètement la raison de penser qu'il peut y avoir une force ou une contrainte dans de telles matières. Personne ne peut être forcé d'atteindre la

guidance. Si le monde devait comprendre cela, alors la cruauté et l'injustice, en particulier au nom de la religion, prendraient fin.

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il est prouvé que la punition pour l'apostasie n'est pas la mort. Mais alors pourquoi Hazrat Abu Bakr (ra) a-t-il pris les armes contre eux ? Sa Sainteté (aba) a expliqué que non seulement les gens de son temps étaient des apostats, mais qu'ils étaient aussi des rebelles, qui ont pris les armes contre les musulmans et causaient un grand désordre. Le Saint Coran stipule que la récompense doit être semblable au crime. Non seulement ces gens ont attaqué Médine, mais ils ont aussi attaqué des innocents. Ils commettraient des crimes indescriptibles contre ceux qui restaient fermes sur leur foi en l'islam. Ceux qui se sont opposés à la Zakat ont cherché à y mettre fin avec l'épée, et c'est ainsi que Hazrat Abu Bakr (ra) a dû se battre contre eux.

Sa Sainteté (aba) a dit qu'il continuerait sur ce sujet dans de futurs sermons. En résumé, Sa Sainteté (aba) a déclaré que ceux qui s'opposaient à la Zakat et aux apostats ont pris l'épée, ont volé le trésor, ont tué des musulmans innocents, les ont même brûlés vifs, entre autres crimes odieux. Et comme le dit le Saint Coran, la récompense doit être semblable au crime. C'est pourquoi Hazrat Abu Bakr (ra) s'est battu contre eux.